



CHEMINOTS
MANUTENTION
FERROVIAIRE



POUR CETTE JOURNÉE DES DROITS DES FEMMES DU 8 MARS 2022 ÉGALITÉ POUR TOUTES ET TOUS MOBILISONS-NOUS MASSIVEMENT !

Avec la CFDT, rendons visibles les travailleuses et travailleurs essentiels de la manutention ferroviaire. Ces invisibles qui au quotidien, en gare comme dans les trains et métros, nous apportent hygiène et confort dans nos transports.

POUR UNE SOUS TRAITANCE RESPECTÉE ET RESPECTUEUSE

La sous-traitance du nettoyage est indispensable pour les entreprises donneuses d'ordre que sont la SNCF et la RATP. Ces sociétés de nettoyage leur garantissent des prestations de nettoyage, d'hygiène et de propreté qui contribuent fortement à la qualité de l'offre de transport.

La sous-traitance apporte une compétence rare et spécifique. Partenaire stratégique difficilement substituable, mais de fait captive de l'activité ferroviaire.

Les conditions de travail, l'accès à la formation professionnelle et de sécurité dépendent fortement des donneurs d'ordre.



QUELQUES CHIFFRES:

- 7000 SALARIÉS
- 77 ENTREPRISES
- 75% D'ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS
- 23% DES MANUTENTIONNAIRES SONT DES FEMMES
- 32% DES FEMMES SONT À TEMPS PARTIEL
- 26% DES SALARIÉS ONT PLUS DE 55 ANS
- 43% ONT PLUS DE 50 ANS

IL EST D'AUTANT PLUS NÉCESSAIRE DE REFUSER QUE LES DONNEURS D'ORDRE :

- ⇒ Recherchent systématiquement la réduction du coût du travail
- ⇒ Flexibilisent la gestion des coûts et des ressources humaines.
- ⇒ Transfèrent certains risques sur des entreprises du nettoyage ferroviaire.

LE 8 MARS, JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES, LA CFDT ORGANISE UN RASSEMBLEMENT PLACE DU PANTHÉON À PARIS DE 11H30 À 16H POUR METTRE EN LUMIÈRE LES TRAVAILLEUSES ESSENTIELLES.



www.cfdtcheminots.org



contact@cfdtcheminots.org



CFDT-Cheminots-Officiel



@cfdtcheminots

LA RECHERCHE CONSTANTE D'UNE MEILLEURE PERFORMANCE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DES PRESTATIONS AVEC DES MOYENS LIMITÉS A DES CONSÉQUENCES DIRECTES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉS DE LA SOUS-TRAITANCE

...et freine une juste rémunération des personnels au regard des contraintes professionnelles, mais aussi le niveau de la formation professionnelle et la mobilité des moins qualifiés – Cette situation supprime -ou peu s'en faut- tout forme « d'ascenseur social !

Face à cette situation, l'UFCAC FGTE CFDT revendique la négociation d'un accord formation de branche permettant aux salariés qui le désirent de bénéficier d'un parcours professionnel évolutif (CQP de branche – dispositif en cours de réalisation). Ce dispositif devra par la suite s'intégrer dans « un process » de GPEC qui actuellement, n'existe pas ni au niveau de la branche, ni au niveau des entreprises.

POUR LA CFDT, IL Y A OBLIGATION DE CRÉER UNE CONTINUITÉ DE L'ACTION SYNDICALE.

La sous-traitance, avec ce qu'elle implique comme changement de prestataire de contrat, de nouvelles passations de marchés, peut rendre plus difficile le suivi de l'action syndicale dans la durée et les employeurs peuvent en jouer ! Des compétences syndicales peuvent aussi se perdre.

Par ailleurs, si les grandes sociétés du secteur connaissent « une activité syndicale » en leur sein, les entreprises sous-traitantes (de taille restreinte dans la majorité des cas) en sont souvent dépourvues.

- ➔ D'où la nécessité d'améliorer le dialogue social
- ➔ La formations des représentants du personnel
- ➔ Donner du sens et de la robustesse aux instances représentatives du personnel (CSE –commission HSCT entre autres...) quelle que soit la taille de la société.
- ➔ Négocier des accords de branche applicables dans toutes les sociétés du secteur d'activité.

FEMMES/ HOMMES DE LA MANUTENTION FERROVIAIRE, EXIGEONS IMMÉDIATEMENT :

- ➔ La réouverture des négociations de branche sur l'évolution de la grille des salaires.
- ➔ La réouverture des négociations de branche sur la nomenclature des métiers.
- ➔ L'amélioration des conditions de travail.
- ➔ L'arrêt immédiat du recrutement à temps partiel imposé.
- ➔ L'accès à la formation professionnelle pour toutes et tous.
- ➔ L'élaboration d'une vraie politique de Gestion Prévisionnelle des Compétences.

LA RECONNAISSANCE À LEUR JUSTE VALEUR DES SPÉCIFIÉS MÉTIERS:

- ➔ Revalorisation des heures de travail de nuit
- ➔ Revalorisation des heures de dimanches et fêtes
- ➔ Revalorisation de la prime de panier
- ➔ Création d'une prime de travail de pénibilité « pour travail en tunnel »
- ➔ Création d'une prime en reconnaissance
- ➔ Des problématiques liées à la pollution environnementale (bruits et poussières diverses)

RECONNAISSANCE IMMÉDIATE PAR L'OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS DE BRANCHE SUR LA RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ :

- ➔ Par la création d'un accord de branche portant sur la réduction de la pénibilité.
- ➔ Par la création d'un accord spécifique fin de carrière (Cessation Progressive d'activité –horaires aménagés – développement du parrainage et tutorat professionnel – temps partiel valorisé, compte épargne temps...)
- ➔ Revalorisation de la prime de fin d'activité.

